



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

*Documents officiels*

**1**re séance plénière

Mardi 16 septembre 2003, à 15 heures  
New York

---

*Président* : M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

## Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les représentants s'en souviendront, lors de la séance de clôture de sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/338 condamnant l'attentat contre le personnel et les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad. En tant que Président de l'Assemblée générale pour sa cinquante-huitième session, je saisis cette occasion pour transmettre mes condoléances et celles de l'Assemblée aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans cet attentat contre l'ONU, une organisation consacrée et dévouée entièrement au service de l'humanité. Le Secrétaire général lui-même a qualifié cette tragédie de « défi direct à la vision de la solidarité

mondiale et de la sécurité collective ancrée dans la Charte des Nations Unies » (A/58/323, par. 2).

Aujourd'hui, alors que nous abordons une nouvelle session de l'Assemblée générale, il est indispensable de réaffirmer notre plein soutien à l'Organisation des Nations Unies et d'exprimer notre respect à son personnel dévoué qui, que ce soit sur le terrain ou au Siège, par ses efforts inlassables et son attachement aux principes et idéaux des Nations Unies, se donne entièrement, allant parfois jusqu'à faire le sacrifice ultime à la cause de la paix. Nous devons renouveler notre engagement en faveur de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies.

Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation, conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose de saisir cette occasion pour rendre hommage également à nos collègues du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui ont perdu la vie ou ont été blessés lors de l'attentat à la bombe commis contre les locaux de l'ONU à Bagdad, le 19 août 2003.

À cette fin, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.*

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



## Point 126 de l'ordre du jour

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/58/360)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/58/360, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 14 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans le document A/58/360?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### Pouvoirs des représentants à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale

#### a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la cinquante-huitième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres ci-après : Antigua-et-Barbuda, Cap-Vert, Chine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji et Nouvelle-Zélande.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

*Il en est ainsi décidé.*

### Allocution du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Diriger les travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, unique organe universel des Nations Unies, est pour moi un engagement solennel. Je suis profondément honoré d'avoir reçu des membres de cette auguste Assemblée le privilège d'exercer ces hautes fonctions en cette heure de grands défis pour l'Organisation et pour le monde entier.

Il s'agit également d'une occasion unique pour le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie. L'Organisation des Nations Unies a toujours été la clef de voûte de nos relations extérieures et nous avons prouvé notre attachement à son égard à travers notre appui soutenu et notre participation à ses travaux. J'aimerais rendre un hommage tout particulier au Premier Ministre de Sainte-Lucie, M. Kenny D. Anthony, dont l'engagement personnel à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et du multilatéralisme en général pénètre sa présidence.

Je tiens également à féliciter mon prédécesseur, S. E. Jan Kavan, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé l'Assemblée générale en ces heures extrêmement difficiles pour l'Organisation des Nations Unies. Je le remercie tout spécialement de sa coopération et de son soutien, de même que je lui sais gré d'avoir largement contribué à l'application, dans la lettre et dans l'esprit, de la décision de l'Assemblée générale d'élire son futur président plus tôt que par le passé afin de permettre une transition sans heurts entre les deux présidences. M. Kavan peut être assuré que nous donnerons suite aux résultats obtenus sous sa direction par l'Assemblée générale.

Il a été dit que nul ne laisse d'empreinte dans le sable en restant couché. L'empreinte de notre Secrétaire général, Kofi Annan, sera, elle, indélébile du fait de ses réalisations continues et de la cadence du travail qu'il accomplit au nom de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à louer son dévouement et son engagement, et je me réjouis à la perspective de travailler à ses côtés pour réaliser les buts et les objectifs de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à Sergio Viera de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général, aux autres membres du personnel de l'ONU et à toutes les autres personnes qui ont été tuées ou blessées lors de la terrible tragédie survenue à Bagdad. Il est primordial que nous appuyions les mesures prises par l'ONU pour protéger son personnel contre les attentats terroristes. Je pense que l'Organisation des Nations Unies doit continuer de s'attacher à poursuivre ses objectifs en Iraq : aider au rétablissement de la paix et de la sécurité, veiller à l'acheminement de l'aide humanitaire, et rendre sa souveraineté au peuple iraquien. Ce serait le meilleur hommage que l'on puisse rendre à Sergio Viera de Mello et ses collègues pour leur sacrifice et leur dur labeur.

En ces temps de troubles, les peuples de la planète attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle préserve ce qui est fondamental pour eux, du développement durable à la paix et à la sécurité. L'Organisation est mise au défi de se montrer à la hauteur de ces attentes légitimes, qui ne pourront être satisfaites qu'en poursuivant rigoureusement les buts et principes énoncés dans la Charte, en particulier l'idée de la coopération entre les États dans la solution des problèmes internationaux.

L'Organisation des Nations Unies se trouve aujourd'hui à un tournant décisif, suite à un extraordinaire concours de circonstances et face à l'ampleur des problèmes nouveaux ou déjà existants.

Que doivent donc faire les Nations Unies? Nous devons rechercher activement les vertus du multilatéralisme et réaffirmer le rôle central des Nations Unies, qui est l'organisation multilatérale la plus importante jamais créée et qui a résisté à l'épreuve du temps. Nous devons dépendre les buts et principes de la Charte et du droit international, et réaffirmer l'autorité de l'Assemblée générale en tant que seul organe universel assurant, au titre de la Charte, des responsabilités importantes en matière de supervision et d'élaboration de politiques.

Un examen des sessions précédentes de l'Assemblée générale confirme l'engagement pris par les Présidents successifs quant à la réforme de l'Organisation, en particulier concernant la revitalisation et le renforcement de l'Assemblée. L'impératif de réformer les Nations Unies n'a pas

changé et en fait, dans l'environnement international d'aujourd'hui, il est encore plus urgent.

Certains estiment que notre Organisation, qui commémore 58 ans d'existence, a besoin non seulement de réformes, mais également de transformations radicales. Le Secrétaire général lui-même a indiqué récemment que le moment est peut-être venu de procéder à une restructuration radicale de l'Organisation, y compris à un réaligement des organes principaux prévus par la Charte. Il a par ailleurs indiqué qu'il envisage de faire des propositions dans ce sens. Je suis sûr que je parle pour tous les États Membres lorsque je dis que nous attendons avec un vif intérêt toute proposition en matière de procédure ou de fond que le Secrétaire général souhaiterait soumettre à l'Assemblée générale pour examen. Après quoi, l'Assemblée sera en mesure de déterminer la façon de procéder en gardant à l'esprit les vues qui auront été présentées sur la réforme des Nations Unies par les nombreux chefs d'État et de gouvernement qui interviendront à l'Assemblée lors du débat général.

En tant que Président du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale, je propose d'évaluer l'action du Groupe afin que nous puissions déterminer les prochaines étapes importantes. En tant que Président, je suis ouvert à d'autres propositions pour la revitalisation et le renforcement de l'Assemblée.

Comme dit le proverbe, je pense que pour comprendre l'avenir, nous devons examiner le passé. Mais si nous devons apprendre de nos expériences passées, elles ne doivent pas nous bloquer. En revitalisant l'Assemblée générale, nous devons donc concilier la continuité et le changement, en déterminant ce qu'il faudrait maintenir et ce qui devrait changer. Nous devons systématiquement prendre acte des succès obtenus et les consolider alors que nous élaborons des stratégies pour l'avenir.

Aussi, j'ai consulté le Bureau sur la mise en oeuvre de son mandat et le renforcement de son rôle et de son fonctionnement pour mieux aider le Président dans la gestion des travaux de l'Assemblée. Je pense que des initiatives telles que celle-ci sont extrêmement prometteuses pour nos efforts de revitalisation.

En fait, nous sommes encore plus efficaces lorsque nous nous fixons des objectifs réalisables.

Nous pouvons alors agir rapidement et de façon décisive, en coopération avec tous les groupes régionaux et autres, et obtenir l'engagement des États Membres à traiter de telles questions.

Durant des mois de consultations intenses, j'ai été inspiré par les garanties que j'ai reçues de regain d'intérêt à l'égard de l'Assemblée générale et par l'avis général selon lequel les problèmes et les crises du monde auxquels font face l'Organisation et le monde donnent l'occasion à l'Assemblée d'élargir son influence sur les affaires du monde. Nous devons donc avancer avec audace pour répondre aux critiques de l'Assemblée – non pas par des mots, mais par des actes. Les États Membres doivent démontrer la puissance du multilatéralisme et la valeur de l'Assemblée en faisant en sorte que le débat s'accompagne d'actions, que des solutions réelles soient proposées et que notre Assemblée joue un rôle majeur dans les initiatives mondiales en vue d'un monde meilleur. Je fais preuve d'optimisme prudent sur le fait que l'Assemblée est prête à saisir cette occasion et à aller de l'avant.

Commençons par mettre l'Assemblée générale au cœur de la transformation socioéconomique dans le monde d'aujourd'hui. La mondialisation et la libéralisation du commerce en particulier ouvrent la voie, en modifiant les structures et les processus de l'économie mondiale à travers un système fondé sur des règles. Mais ces deux processus seront vains s'ils ne donnent lieu qu'à l'enrichissement de quelques-uns aux dépens du plus grand nombre ou à la création et à l'aggravation d'inégalités et d'injustices dans l'économie mondiale. En outre, la mondialisation et la libéralisation du commerce évoluent à un rythme tellement rapide que la plupart des pays en développement n'ont souvent pas le temps d'agir mais seulement de réagir. S'adapter aux règles du système représente un véritable défi pour de nombreux pays en développement alors même qu'ils s'efforcent de faire face à d'autres graves problèmes économiques, tels que l'endettement en hausse, les prix fluctuants des produits de base, une pauvreté croissante et la pandémie du VIH/sida.

Au cours des dernières années, de nombreux pays en développement ont connu une véritable remise en cause de leurs acquis économiques et sociaux. De même, le système mondial ne reconnaît pas encore la nécessité d'un traitement particulier et différentiel et n'a pas pris les dispositions nécessaires pour réaliser

cet objectif important. Vu que la participation à l'économie mondiale est fondamentale pour la croissance économique et la prospérité de tous les pays, ces questions deviennent encore plus urgentes.

L'Assemblée générale a un rôle important à jouer pour faire en sorte que la mondialisation et la libéralisation du commerce soient compatibles avec l'équité au sein de l'économie mondiale et que les aspirations de tous les pays à un développement durable, à la prospérité et à la paix soient satisfaites. L'Assemblée a joué un rôle clef durant une décennie ou plus de sommets et de conférences dont les objectifs étaient d'aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à réaliser leurs objectifs de développement. La communauté internationale doit tenir les promesses faites lors de ces rencontres, et en particulier agir en vue de la réalisation des objectifs de développement fixés lors du millénaire.

L'on a affirmé que le leadership sur les questions de développement dans le monde incombe aux institutions chargées du développement et aux institutions financières internationales et non pas à l'Organisation des Nations Unies. Mais il est établi que l'Assemblée générale est chargée, au titre de Charte, de fixer des orientations sur les questions de développement. C'est la seule instance universelle au sein de laquelle tous les États Membres peuvent participer au processus sur un pied d'égalité. Il appartient donc à l'Assemblée d'assurer la cohérence au sein du système.

Au cours de la cinquante-septième session, l'Assemblée a commencé à établir le lien fondamental entre la prise de décisions et la mise en oeuvre de ses initiatives sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social. Au cours de la présente session, nous allons devoir progresser dans ce travail et prendre des mesures sur d'autres questions urgentes de développement, telles que le commerce des produits de base et les responsabilités des entreprises. Nous poursuivrons le débat sur nombre de ces questions dans le cadre d'un dialogue interactif.

Beaucoup de pays en développement ne disposent pas de beaucoup de choix en matière de développement et rencontrent même de sérieuses difficultés dues à leur situation particulière. Sur l'île Maurice, en 2004, les petits États insulaires en développement prendront une

fois de plus la tête des discussions sur ces questions et exposeront tous les types d'obstacles auxquels ils doivent faire face. Ils réclameront encore une fois des mesures au sujet de leurs problèmes croissants et des décisions particulièrement difficiles qu'ils sont contraints à prendre dans l'environnement mondial actuel. Nous invitons instamment la communauté internationale à soutenir le bon déroulement de l'examen décennal du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que la mise en oeuvre des mesures recommandées à l'issue de cet examen.

Les dirigeants africains eux-mêmes ont pris l'initiative en vue d'une croissance économique accélérée, du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration du niveau de vie des populations africaines avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'Assemblée générale a exprimé son ferme appui au NEPAD. Elle doit maintenant encourager le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble à contribuer d'une manière constructive à la mise en oeuvre des buts et objectifs du NEPAD.

Le prochain débat plénier de haut niveau sur le VIH/sida sera d'une importance critique, particulièrement pour l'Afrique et pour les Caraïbes, en raison de l'effet débilisant que cette pandémie meurtrière a dans ces régions. En effet, le VIH/sida est l'un des obstacles les plus importants au développement dans les pays touchés. Nous espérons que le débat plénier de haut niveau sur le VIH/sida et que le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui jouent un rôle si critique dans le développement socio-économique, pourront être des forces motrices qui déboucheront sur des solutions concrètes dans ces domaines. Nous pensons que l'Assemblée doit également aborder les questions des conflits et du développement, sachant que non seulement les conflits internes ont des répercussions sur la paix et la sécurité, mais qu'ils peuvent également notablement retarder le développement socio-économique.

L'un des plus grands succès de l'ONU est sa contribution à l'autodétermination d'une majorité de peuples dans le monde entier dont les pays siègent maintenant, souverains et égaux, au sein de cette Assemblée générale. L'ONU doit conserver cet engagement critique dans le processus de

décolonisation par le biais du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour s'assurer que les territoires non autonomes restants, dont beaucoup sont situés dans les Caraïbes, sont en mesure d'exercer leur droit à l'autodétermination.

L'ONU a la responsabilité globale, et le Conseil de sécurité une responsabilité particulière, dans le maintien de la paix et l'instauration d'un monde plus sûr. Assurément, le règlement pacifique des différends est encore un idéal vers lequel l'ONU doit tendre, alors que les conflits internes ou entre États restent omniprésents, particulièrement en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. De fait, les événements au Moyen-Orient continuent d'être pour tous une grave source de préoccupation. Je me souviens qu'au cours des consultations que j'ai tenues suite à mon élection du 6 juin, il y avait une certaine espérance quant à ce que pourrait permettre de réaliser la Feuille de route proposée. Or la situation continue d'empirer. Il faut donc un engagement renouvelé de toutes parts et des idées nouvelles, des politiques nouvelles en faveur de la paix dans la région.

La destruction du bureau de l'ONU à Bagdad 19 août démontre que le danger n'existe pas seulement pour ceux qui se trouvent aux prises avec un conflit, mais également pour ceux qui travaillent au service des peuples du monde. De fait, un engagement ciblé de l'ONU peut contribuer à mettre fin au cercle vicieux des troubles intérieurs et des soulèvements violents, qui mènent au déclin et à la stagnation économiques et exacerbent encore les divergences. L'ONU est un réservoir d'expérience et de compétence pour reconstruire un pays au lendemain d'un conflit ou d'une guerre. Dans ce climat mondial instable, nous devons donner à l'Organisation les moyens d'accomplir son mandat de maintien de la paix et de la sécurité et de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits et des guerres. Ce faisant, l'ONU doit être attentive au droit des peuples des pays touchés de trouver eux-mêmes leurs solutions. Faute de quoi, la crédibilité de l'Organisation s'en trouverait diminuée.

L'Assemblée générale aura l'occasion de passer en revue ces questions importantes lorsqu'elle sera saisie du rapport du Conseil de sécurité. Selon les besoins, je résumerai l'examen du rapport aux fins des futures délibérations du Conseil de sécurité. J'espère que le rapport et le résumé rendront correctement

compte des crises et des obstacles que rencontre l'ONU en matière de paix et de sécurité.

Sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, nous ne pouvons pas reculer devant la nécessité de prendre de décision. Cela fait plus de 10 ans que nous délibérons sur cette question, pour très peu de progrès. J'espère que les déclarations faites sur cette question au cours du débat général de la cinquante-huitième session permettront de déterminer si la volonté politique de progresser dans la réforme est bien là. L'élaboration de normes internationales est un domaine dans lequel excelle l'ONU. Aujourd'hui, les traités multilatéraux fixent des normes en matière de défense et de protection des droits de l'homme, et notamment des droits des femmes et des enfants, et régulent des aspects importants des relations internationales, tels que la criminalité transnationale, les océans, le désarmement et le problème croissant du terrorisme. À l'heure où nous nous recueillons, en ce deuxième anniversaire du 11 septembre, sur ces attentats terroristes et sur d'autres attentats perpétrés autour du monde, nous reprenons conscience de la présence universelle du spectre terrible du terrorisme. Non seulement le terrorisme a des répercussions sur la paix, mais il a des retombées sur la cohésion sociale et la qualité de la vie, il perturbe des activités économiques capitales et détruit l'infrastructure des États et des régions touchés.

Je crois que la communauté internationale doit adopter une double stratégie face au terrorisme. Nous devons faire face au terrorisme partout où il se produit et quelle qu'en soient les manifestations et nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme pour pouvoir mettre fin à long terme aux actes horribles que commettent des êtres désespérés, mal inspirés, laissés pour compte. Mais dans notre combat contre le fléau du terrorisme, nous devons agir avec le plus grand respect pour les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le droit international.

On ne peut attendre de l'ONU qu'elle s'acquitte de ses mandats sans les ressources pour ce faire. Pour cette année budgétaire, nous devons débloquer des ressources suffisantes pour permettre à l'Organisation de répondre efficacement aux demandes actuelles de la communauté internationale dans les limites des critères acceptables d'une gestion budgétaire responsable.

Une centaine de chefs d'État et de gouvernement ont décidé de participer au débat général de la

cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je les écouterai avec soin énoncer leurs priorités, ce qui fournira le cadre des travaux de cette session de l'Assemblée.

On m'a souvent demandé au cours de mes consultations par quoi j'aimerais que la présidence de Sainte-Lucie soit caractérisée. Mes idées en la matière sont claires. Je veux que cette session soit une session pragmatique au cours de laquelle des décisions seront mises en œuvre et pendant laquelle nous travaillerons ensemble dans cet objectif. Les peuples du monde attendent de nous que nous leur donnions de l'espoir, car ils voient que nous œuvrons à trouver des solutions à leurs problèmes. Le monde ne peut pas se permettre de mener des pourparlers qui aboutissent à des impasses, comme cela a malheureusement été le cas à Cancun. Les retards qui en résultent face aux problèmes qui nécessitent des solutions urgentes entraînent une aggravation de ces problèmes, ce qui provoque des souffrances inutiles et amène à des situations qui se détériorent de manière irrémédiable.

J'ai toutefois grand espoir que l'Assemblée générale est prête à innover et à réaliser de grandes choses au cours de la cinquante-huitième session. Pour ce faire, nous devons préférer les principes à l'opportunisme, la clarté à l'ambiguïté, l'objectivité aux préjugés et la créativité à la raideur. Mais nous devons surtout choisir l'action plutôt que l'inaction. Nous devons veiller à ce que les politiques que nous mènerons au cours de cette session de l'Assemblée générale serviront non seulement nos intérêts nationaux et régionaux, mais aussi l'intérêt de tous les peuples du monde.

J'appelle l'Assemblée à œuvrer de concert pour faire en sorte que l'on se souvienne de cette session comme d'une session au cours de laquelle l'Assemblée générale est allée de l'avant avec détermination pour retrouver sa place principale d'organe de formulation des politiques des Nations Unies.

#### **Point 8 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

#### **Lettre du Président du Comité des conférences (A/58/356)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant examiner le document A/58/356 qui contient le texte d'une lettre, datée du 9 septembre 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences.

Comme les membres le savent, l'Assemblée générale décide, au paragraphe 7, section 1, de la résolution 40/243, qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires cités dans la lettre, étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser les organes subsidiaires de l'Assemblée énumérés dans la lettre du Président du Comité des conférences à se réunir pendant la partie principale de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'informe les représentants que le Groupe de la prévention des incendies de l'ONU va faire une présentation très importante. Je prie les délégations de rester assises.

*La séance est levée à 16 heures.*